

2EME ANNÉE FORMATION DU D.E. MASSO-KINESITHERAPEUTE

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE CROIX-ROUGE

Année 2025/2026

	SEMESTRE 6	ECTS	Coeff UE*	Responsable	Session 1			Session 2		Durée
					type	Modalités	Durée	type	Modalités	
Enseignements fondamentaux	UE 3 : sciences biomédicales	2	1	Bénédicte Laurent	Contrôle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit et/ou Oral	1h15	Evaluation terminale	Ecrit et/ou Oral	1h15
	UE 4 : sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie et cinésiologie)	4	1	Bénédicte Laurent	Evaluation terminale	Ecrit et/ou Pratique	2h40	Evaluation terminale	Ecrit et/ou pratique	2h40
	UE 5 : sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculo-squelet	3	1	Bénédicte Laurent	Evaluation terminale	Ecrit	1h15	Evaluation terminale	Ecrit	1h15
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 6 : théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	2	1	Bénédicte Laurent	Contrôle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit et/ou Oral	2h	Evaluation terminale	Ecrit et/ou Oral	2h
	UE 7 : évaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux char	7	1	Bénédicte Laurent	Contrôle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit et/ou Pratique	1h45	Evaluation terminale	Ecrit et/ou pratique	1h45
Approfondissement et professionnalisation	UE 8 : méthodes de travail et méthodes de recherche	1	1	Bénédicte Laurent	Contrôle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit	1h50	Evaluation terminale	Ecrit	1h50
	UE 9 : langue anglaise professionnelle	1	1	Bénédicte Laurent	Contrôle continu	Oral	30 min	Evaluation terminale	Ecrit et/ou Oral	30 min
	UI 10 : démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel	3	1	Bénédicte Laurent	Contrôle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit et/ou Oral	45 min	Evaluation terminale	Ecrit et/ou Oral	45 min
	UE 11 : formation à la pratique masso-kinésithérapique - Stage 4	6	1	Bénédicte Laurent	Contrôle continu			Contrôle continu	Ecrit	
	UE 13 : optionnelle 2	1	1	Bénédicte Laurent	Evaluation terminale	Oral	30 min	Evaluation terminale	Oral	30 min
PIX santé	UE13 S6: communication en santé									

Modalités de validation des UE :

La deuxième session concerne les rattrapages pour chaque semestre. Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, la note de la 2ème session est retenue. (article 10)

Les étudiants admis en 2ème année, sans avoir validé l'ensemble des UE requises à la validation totale de la 1ère année, sont autorisés à présenter les UE manquantes au cours de cette 2ème année.

À la fin de la 2ème année, les étudiants n'ayant pas validé l'ensemble des unités d'enseignement de la 1ère année peuvent être autorisés (après avis du conseil pédagogique) à s'inscrire à nouveau aux UE manquantes pour les valider. Dans ce cas, les étudiants sont autorisés à s'inscrire administrativement à nouveau en 2ème année.

Modalités de validation des semestres : (article 13)

Une commission semestrielle d'attribution des crédits (CAC) est mise en place dans les instituts de formation de masso-kinésithérapie. Celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et des stages et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Compensation des UEs au premier cycle : (article 9)

- UE 1 "Santé publique" et UE 2 "Sciences humaines et sciences sociales"; - UE 6 "Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie" et UE 8 "Méthodes de travail et méthodes de recherche"

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement à condition qu'aucune des notes obtenues par l'étudiant pour ces unités ne soit inférieure à 8 sur 20.

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

Passage 1er cycle au 2ème cycle : (article 15)

Validation de l'ensemble des UE du 1er cycle (+ compensations)

+ UI 10 validée

+ stages de 1er cycle validés (UE 11)

Autorisation de redoublement 1er cycle :

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères sont admis à redoubler une fois.

Les étudiants qui ne sont pas admis en 3ème année après un premier redoublement peuvent être autorisés (après avis du conseil pédagogique) à redoubler une deuxième fois.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des UE validées.

Dispenses d'UE:

possibilité de dispense d'UE:

1. L'étudiant fait une demande et rempli le dossier
2. L'équipe pédagogique émet un avis favorable (ou non) à la demande de dispense

3. Validation de la demande de dispense par la CAC

UE concernées: UE 9 Niveau B2 validé (Toiec ou Cambridge)

UE8 Master 2 validée